Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260402-DC2026040128-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er avril, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 mars s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260401/28 :
Mission locale - Désignation des représentants
Rapporteur : Audrey MINAMBRES

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINER, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : /
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 29 - Pouvoirs : 0 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Loïc HAREL
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 29 conseillers municipaux présents

---

Les missions locales sont chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes actifs de 16 à 25 ans en démarche d'insertion professionnelle et sociale. L'objectif final : que tout jeune accompagné trouve un emploi correspondant à son profil.
Les missions locales font partie intégrante du Service Public de l'Emploi. Constituées en associations, présidées par un élu local, elles sont dirigées par un Conseil d'Administration composé de représentants des collectivités locales et territoriales, des services de l'Etat et des acteurs économiques et sociaux de leurs territoires.
Elles favorisent ainsi la concertation et la synergie entre les différents partenaires d'un bassin d'emploi en vue de renforcer ou de compléter les actions à destination des jeunes actifs.
Il convient de désigner 2 représentants par commune : un conseiller communautaire et un conseiller municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Audrey MINAMBRES comme représentant titulaire et Maryannick NEUDER comme représentant suppléant de la commune au Conseil d'Administration de la mission locale.**

PLUNERET, le 2 avril 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN